**** **BREVE EMC 28 – N°12**

 **Le conseil d’élèves pour l’école**

 **Groupe départemental EMC 28**

 **Avril 2023**

**LE CONSEIL D’ELEVES POUR L’ECOLE, COMMENT ?**

Les règles du conseil d’élèves en classe s’appliquent.

* **Avant la réunion :** les délégués consultent leurs camarades de classe et leur demandent leur avis sur les sujets qui seront traités ou sur les sujets qu’ils aimeraient proposer au conseil.
* **Pendant la réunion :** les sujets à l’ordre du jour sont discutés ; les projets éventuels présentés. Des décisions peuvent être prises pour le bien commun. La parole du président de la séance, qui peut être un élève délégué, est équivalente à celle des autres membres.
* **Après la réunion :** Les délégués transmettent oralement les échanges et décisions à leurs camarades. Un compte rendu écrit, rédigé par les secrétaires, est affiché dans les classes et conservé à l’école.

**LES ECUEILS A EVITER :**

Un délégué n’est ni le chef de classe, ni celui qui reçoit les plaintes à la place de ses camarades. Il doit présenter et défendre l’avis de sa classe et non son avis personnel. L’adulte ne doit pas interférer dans les décisions prises.

**LE CONSEIL D’ELEVES POUR L’ECOLE, MAIS POUR QUI ?**

* Une formation commune de tous les élèves pour appréhender l’organisation générale de l’école, les instances et les fonctions de chacun, comprendre le rôle des délégués des élèves dans la classe et au niveau de l’école.
* L’élection « grandeur nature » de délégués par classe.
* Une représentation des différents acteurs de l’école lors des réunions : délégués des classes, directeur, membres des services périscolaires et représentants des parents.

**LE CONSEIL D’ELEVES POUR L’ECOLE, QUELLE PLUS-VALUE ?**

Au service du climat scolaire et de la construction de futurs citoyens, il permet aux élèves de :

* Vivre un engagement démocratique,
* Participer à leur mesure à la gestion de l’école,
* Donner sens à l’intérêt commun de la classe, au-delà de l’intérêt individuel,
* Favoriser un sentiment d’appartenance à une communauté plus large : l’école.

**DES SITUATIONS CONCRETES :**

* répartition de l’occupation des espaces ou du matériel de cour entre différentes classes,
* suggestions et échanges sur des investissements au service de tous,
* planification de rencontres sportives, de projets ou d’événements fédérateurs,
* réflexion autour des menus du restaurant scolaire, organisation des temps scolaires et périscolaires,
* élaboration de règles de vie communes, régulation de conflits,
* initiation de débats, à enrichir ensuite par classe, sur des thématiques communes (amitié, égalité filles/garçons,…)

**LE CONSEIL D’ELEVES POUR L’ECOLE :** moment privilégié de **dialogue** et d’**échanges** autour de suggestions et propositions des élèves, de **décisions**, en relation avec la vie de leur école, voire en lien avec l’actualité.

Il permet d’orienter l’organisation et d’améliorer le fonctionnement de l’école. Il doit aussi pouvoir être à l’initiative d’actions qui sont mises en place chaque année de manière effective.

Son intérêt est d’autant plus grand si chaque classe organise son propre conseil d’élèves (voir [Brève n°11](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/ia28/doc_peda/EMC/Trame_Breve_EMC_f%C3%A9vrier_23_proposition_020223.pdf)), dans la perspective, notamment, de préparer le conseil d’élèves de l’école.

A l’image du débat associatif, le conseil d’élèves pour l’école donne sens au principe de laïcité, qui permet un vivre ensemble en bonne intelligence, en invitant à prendre des initiatives, en stimulant le sens de l’engagement citoyen.

 [**LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES**](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/enseignement_et_pedagogie_par_departement/enseignements_et_pedagogie_28/ressources_pedagogiques/emc/emc_breves/)

**LE CONSEIL D’ELEVES POUR L’ECOLE, C’EST QUOI ?**

C’est une instance consultative durant laquelle les enfants deviennent aussi acteurs au sein de leur école, en portant la voix de l’ensemble des élèves lors d’un temps qui leur est dédié (idéalement une fois par période).